



Le Secrétaire général

Genève, le 7 septembre 2022

Réf.: WSIS_Prizes_2023
Contact: Vladimir Stankovic
Téléphone: +41 22 730 5877
Télécopie: +41 22 730 6384
Courriel: wsis-prizes@itu.int

À toutes les parties prenantes du SMSI:

- Gouvernements
- Secteur privé
- Société civile
- Établissements universitaires/milieus techniques
- Organisations internationales

Objet: **Prix 2023 récompensant des projets liés au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) – Appel à projets**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer le lancement de la douzième édition du concours en vue de l'attribution des Prix récompensant des projets liés au SMSI et de vous inviter à soumettre des projets, via le site web (www.wsis.org/prizes), d'ici au 7 décembre 2022. Les Prix 2023 du SMSI offrent aux parties prenantes du SMSI une occasion exceptionnelle de bénéficier d'une reconnaissance internationale en tant que lauréats et champions et viennent récompenser l'excellence dans la mise en œuvre des résultats et des grandes orientations du SMSI, ainsi que dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Le concours en vue de l'attribution des Prix récompensant des projets liés au SMSI a été créé pour répondre à la demande des parties prenantes du SMSI, qui souhaitent que soit mis en place un mécanisme efficace d'évaluation des projets et activités qui tirent parti des potentialités des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir le développement durable. Depuis sa mise en place, le concours Prix du SMSI a attiré des millions de parties prenantes.

Compte tenu des résultats de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI mené par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa [Résolution A/70/125](#), dans laquelle il était demandé que le processus du SMSI soit aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([Résolution A/70/1](#)), les Prix du SMSI sont une tribune mondiale, unique en son genre, permettant d'identifier et de présenter des exemples de réussite dans la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI et des ODD.

Dans sa [Résolution 2022/15](#), intitulée "*Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*", le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) réaffirme qu'il est important de diffuser les bonnes pratiques au niveau mondial et encourage toutes les parties prenantes à soumettre leurs projets comme candidats aux prix annuels du SMSI, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial (www.wsis.org/stocktaking).

Les 18 lauréats et les 72 champions seront récompensés à l'occasion du Forum 2023 du SMSI (13-17 mars). Les projets récompensés seront présentés dans la publication "Inventaire des activités du SMSI: Exemples de réussite 2023", et il sera rendu compte de tous les descriptifs de projets et activités qui auront été soumis dans l'édition de 2023 du rapport sur l'inventaire des activités du SMSI. J'invite toutes les parties prenantes à participer au concours 2023 en vue de l'attribution des Prix du SMSI, qui est organisé en cinq phases (voir l'Annexe 1), en suivant les règles et conditions fixées (voir l'Annexe 2).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Houlin Zhao

Annexe 1

Concours – Prix 2023 récompensant des projets liés au SMSI

LES CINQ PHASES DU CONCOURS

- 1) Première phase: Soumission des projets
7 septembre 2022 – 7 décembre 2022 (dernier délai pour la soumission: 23 heures, heure de Genève)
- 2) Deuxième phase: Sélection des projets. À l'issue de l'examen des projets soumis, une liste des 360 projets retenus sera établie, avec vingt (20) projets pour chaque catégorie correspondant aux grandes orientations (18)
13-23 décembre 2022 (vingt projets seront retenus pour chaque catégorie)
- 3) Troisième phase: Vote du public en ligne (identification des cinq projets par catégorie ayant recueilli le plus grand nombre de voix)
25 décembre 2022 – 25 janvier 2023 (le dernier délai pour le vote est fixé à 23 heures, heure de Genève)
- 4) Quatrième phase: Sélection des projets récompensés effectuée par le Groupe d'experts de l'UIT, lequel établira la liste des projets récompensés
25 janvier – 10 février 2023
- 5) Cinquième phase: Annonce au public des noms des lauréats lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra à l'occasion du Forum 2023 du SMSI (13-17 mars), et parution de la publication "Inventaire des activités du SMSI: Exemples de réussite 2023", qui est une compilation des descriptifs détaillés des projets récompensés.

PREMIÈRE PHASE: Soumission des projets

La première phase marque l'ouverture de l'appel à projets pour le Concours – Prix 2023 récompensant des projets liés au SMSI sur le site www.wsis.org/prizes. Du **7 septembre au 7 décembre 2022**, toutes les parties prenantes sont invitées à présenter des projets liés au concours 2023 pour les Prix du SMSI. Pour que les candidatures puissent être traitées, les parties prenantes doivent remplir le formulaire de soumission en ligne à l'adresse: www.wsis.org/prizes.

Le concours est ouvert à toutes les parties prenantes (entités représentant les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales ou régionales, la société civile et les établissements universitaires). Une même entité ne peut présenter qu'un projet au plus dans chaque catégorie. Les parties prenantes sont invitées à consulter les règles applicables à la soumission des projets et les critères de sélection des projets, sur le site web des Prix du SMSI. Toutes les parties prenantes du SMSI sont encouragées à soumettre des projets dans le domaine des TIC qui mériteraient, selon elles, d'être reconnus et mis en avant, et dont elles ne sont pas nécessairement à l'origine.

DEUXIÈME PHASE: Phase de sélection des projets. Le Groupe d'experts examine les projets présentés

Au cours de la deuxième phase, les projets sont examinés sur la base des règles applicables à la soumission des projets et des critères de sélection des projets. Cette phase vise à établir la liste des projets retenus (vingt projets par catégorie) qui seront annoncés au public le **25 décembre 2022**. Le Groupe d'experts se compose de professionnels œuvrant à la mise en œuvre des résultats du SMSI. Les décisions du Groupe d'experts sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

TROISIÈME PHASE: Vote du public en ligne

Au cours de la troisième phase, toutes les parties prenantes du SMSI pourront prendre part en ligne au concours 2023 pour les Prix du SMSI. La liste des projets retenus sera annoncée au public le 25 décembre 2022, et les multiples parties prenantes dans leur ensemble seront invitées à participer et à voter à l'adresse www.wsis.org/prizes.

Le dernier délai pour voter est fixé au **25 janvier 2023** (dernier vote: 23 heures CEST). Le processus de vote permettra de sélectionner les cinq projets ayant recueilli le plus d'appréciations favorables/de voix sur la base des descriptifs de projets soumis par les parties prenantes du SMSI. Les votants sont encouragés à lire avec attention les descriptions des projets et à voter en tenant compte de leurs incidences sociales, économiques et environnementales. Les règles applicables au vote doivent être strictement respectées. Elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.wsis.org/prizes.

QUATRIÈME PHASE: Sélection des projets gagnants

Durant la quatrième phase (**25 janvier – 10 février 2023**), le Groupe d'experts analysera de manière approfondie les cinq projets par catégorie ayant recueilli le plus de voix et sélectionnera un projet primé par catégorie, compte tenu de la portée et des répercussions de ce projet sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et de sa contribution au développement durable. Cette phase consiste à établir la liste des 18 projets primés qui ne seront annoncés au public que pendant l'édition 2023 du Forum du SMSI. Les décisions du Groupe d'experts sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Les points de contact pour les projets primés seront contactés immédiatement après leur sélection. Veuillez noter que les entités ayant soumis des projets primés seront désignées par le terme "lauréats" et que les quatre candidats suivants de chaque catégorie correspondant aux grandes orientations du SMSI seront désignés par le terme "champions". Les noms des lauréats et des champions seront annoncés et présentés en tant que champions jusqu'à l'annonce des noms des lauréats lors de la cérémonie de remise des prix 2023 du SMSI.

CINQUIÈME PHASE: Annonce au public du nom des lauréats au cours de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra à l'occasion du Forum 2023 du SMSI

Au cours de la cinquième phase, les projets primés seront annoncés officiellement au cours de la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu dans le cadre du **Forum 2023 du SMSI**. Les descriptifs détaillés des projets primés constitueront la base de la publication électronique de l'UIT intitulée "Inventaire des activités du SMSI: Exemples de réussite 2023" (vous pouvez consulter la série des publications "Inventaire des activités du SMSI: Exemples de réussite" à la [Librairie de l'UIT](#)).

Pour en savoir plus sur les éditions précédentes du concours en vue de l'attribution des Prix du SMSI, veuillez consulter le portail suivant: www.wsis.org/prizes. Si vous souhaitez poser des questions ou avez besoin d'une assistance, n'hésitez pas à contacter l'équipe de l'inventaire des activités du SMSI à l'adresse suivante: wsis-prizes@itu.int.

Annexe 2

Règles et conditions relatives aux Prix 2023 du SMSI

RÈGLES ET CONDITIONS (Phases de soumission, de sélection et de vote)

CRITÈRES APPLICABLES À LA PHASE DE SOUMISSION

- 1) Tous les projets doivent être soumis au moyen du questionnaire en ligne.
- 2) Pour chaque projet soumis, une seule catégorie doit être sélectionnée parmi les 18 catégories existantes.
- 3) Un même projet ne peut être soumis deux fois.
- 4) Toutes les informations demandées dans le questionnaire devraient être fournies en respectant rigoureusement la structure du modèle de soumission. Les soumissions incomplètes ne seront pas acceptées. Il convient de respecter le nombre de mots minimal demandé dans le questionnaire.
- 5) Tous les projets soumis dans le cadre de ce concours devraient porter sur des activités qui ont été achevées ou pour lesquelles une étape majeure a été terminée, afin de pouvoir présenter des informations sur les résultats obtenus et les incidences sociales, économiques, culturelles et environnementales.
- 6) La brève description du projet doit comporter au minimum 150 mots et au maximum 200 mots. Il s'agit d'informations essentielles qui sont présentées à l'intention du public participant au vote en ligne. Veillez à structurer cette description de façon à mettre en avant des informations pertinentes, claires et intéressantes pour les votants, en soulignant les aspects relatifs aux TIC et les incidences.
- 7) Outre une brève description du projet, le formulaire de soumission devra également comporter les informations suivantes, dans des encadrés distincts:
 - Exemples de liens entre la grande orientation du SMSI et chacun des Objectifs de développement durable auxquels le projet contribue.
 - Incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales du projet, sur le plan qualitatif et quantitatif.
 - Activités liées aux partenariats dans le cadre du projet.
 - Liste des principaux enjeux et des perspectives futures pour le projet.
- 8) La date limite pour la soumission des projets doit être strictement respectée. Les soumissions tardives ne seront pas acceptées.
- 9) Les projets doivent être soumis en anglais uniquement.
- 10) Les projets récompensés lors des précédents concours pour les Prix du SMSI ne sont pas admis dans le cadre du concours.

CRITÈRES APPLICABLES À LA PHASE DE SÉLECTION

- 1) Les projets devraient être soumis conformément aux règles applicables. Les informations demandées dans le modèle devraient répondre à toutes les questions et apporter des renseignements détaillés sur les objectifs, le calendrier, la valeur ajoutée, l'importance et les résultats du projet, ainsi que les problèmes rencontrés. Il convient de respecter le nombre de mots minimal demandé dans le questionnaire.
- 2) Il convient de mettre en avant l'intérêt du projet au regard de la grande orientation correspondante du SMSI décrite dans le Plan d'action de Genève.

3) Le descriptif du projet devrait présenter clairement les éléments suivants:

- résultats obtenus et les effets produits;
- contribution apportée au profit des communautés;
- pertinence au regard des ODD;
- capacité du modèle à être reproduit;
- durabilité du projet;
- conclusion de partenariats;
- promotion des valeurs du SMSI dans la société.

CRITÈRES APPLICABLES À LA PHASE DE VOTE

- 1) Les cinq projets qui auront recueilli le plus de suffrages seront sélectionnés sur la base des appréciations favorables/votes des parties prenantes représentant le réseau en ligne du SMSI. Les parties prenantes sont invitées à formuler une appréciation favorable/voter pour les projets dans les 18 catégories.
 - 2) Seuls les membres inscrits sur la Plate-forme de l'inventaire des activités du SMSI et ayant fourni toutes les informations demandées peuvent voter ou formuler une appréciation favorable pour un projet. Ces informations devraient être le nom de l'organisation, sa nature, son pays ainsi que des renseignements sur l'utilisateur (nom d'utilisateur et adresse électronique).
 - 3) Les votes/appréciations favorables de toutes les parties prenantes inscrites ont la même valeur.
 - 4) Chaque partie prenante inscrite ne peut voter/formuler une appréciation favorable que pour un seul projet dans chaque catégorie.
 - 5) Les votants sont encouragés à voter pour un projet dans chaque catégorie, sans y être tenus.
 - 6) Les points de contact pour les projets soumis seront informés de la progression des résultats des votes à la fin de chaque semaine.
 - 7) L'équipe de l'inventaire des activités du SMSI se réserve le droit d'utiliser les informations de l'entité (organisation) soumises par les parties prenantes.
-